



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4151

Approbation d'une convention de partenariat entre le musée des Beaux-Arts/Ville de Lyon et la Biennale de la danse de Lyon pour l'organisation d'un événement au musée du 17 au 29 septembre 2018

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4151 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE DES BEAUX-ARTS/VILLE DE LYON ET LA BIENNALE DE LA DANSE DE LYON POUR L'ORGANISATION D'UN EVENEMENT AU MUSEE DU 17 AU 29 SEPTEMBRE 2018 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Biennale de Lyon est une entreprise culturelle qui conçoit, produit et organise alternativement deux grands événements internationaux : la Biennale de la danse les années paires et la Biennale d'art contemporain les années impaires. Ainsi, du 11 au 30 septembre 2018 aura lieu la 18ème Biennale de la danse.

Le musée des Beaux-Arts de Lyon, dans sa politique culturelle, a la volonté de se rapprocher des institutions culturelles de la Ville et des artistes intervenant dans la région afin de créer des événements permettant la diversification des publics et de montrer les croisements entre tous les arts.

Ainsi, en partenariat avec la Biennale, le Musée présentera dans ses locaux, du 21 au 27 septembre 2018, une exposition de photographies de l'artiste chorégraphe Josef Nadj ainsi que le spectacle « Mnémosyne », chorégraphié et interprété par l'artiste.

La Biennale assurera la prise en charge administrative, technique et financière de l'exposition ainsi que les prestations artistiques, techniques relatives au spectacle.

La salle du réfectoire ainsi qu'une salle de réunion seront mis à disposition de l'association par la ville de Lyon/musée des Beaux-Arts pour accueillir l'exposition et le spectacle.

L'entrée de l'exposition est libre pour les visiteurs et une billetterie sera assurée par la Biennale pour les 22 représentations du spectacle.

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions d'organisation de ce partenariat.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / musée des Beaux-Arts et l'association Biennale de Lyon, est approuvée

2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER